



Versement PRIME pouvoir achat PPV

Par emt

Bonjour,

je me permet de vous solliciter afin d'avoir des réponses à mes quelques interrogations :

au vu des difficultés financières actuelle que tout le monde rencontre,

Je souhaiterai mettre en place une PPV en versement trimestriel sous conditions, pouvez-vous me confirmer la faisabilité : (à savoir : tous mes employés ont un salaire équivalent au smic à peu de chose près)

Je crois avoir lu et compris que la prime est normalement versée au maximum 2 fois par an, mais j'ai cru lire qu'elle pouvait être versée en plusieurs fois ?! ?. Je n'ai pas trop compris.

je souhaiterai donc qu'on m'explique si possible, comment "goupiller" ça afin de pouvoir leur verser tous les 3 mois les sommes cités ci-dessous, cela me permettra notamment d'étaler les couts pour l'entreprise :

-montant (1) :

450? par trimestre

-conditions (1) :

ancienneté de 1 ans au moment du versement.

-Montant (2) :

200? par trimestre

-conditions (2) :

ancienneté de 6 mois au moment du versement.

Mes questions supplémentaires :

-puis-je la stopper à n'importe quel moment ou dois-je immédiatement stipuler une « date de fin » lors de la mise en place ?

-pourrais-je changer ou modifier les conditions en cours d'année (au cas où) ?

-pourrais ajouter un montant supplémentaire, à Noël par exemple (dans la limite des 3000?/an par employés) :

- par exemple sous forme d'une autre PPV à valeur fixe ou sous conditions différentes.

Je vous remercie pour votre temps.